



## Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co - Hotelbetriebe KG pour le contrat de camping Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

### I. Domaine d'application

1. Les présentes conditions de vente s'appliquent à la location d'un emplacement pour une tente ou de camping réservé(e) au sein de l'Europa-Park Camp Resort (Rheinweg 5, 77977 Rust) ainsi qu'à l'utilisation des installations communes mises à disposition (par exemple les installations de lavage) au sein de l'Europa-Park Camp Resort. La sous-location ou la location d'emplacements ou de tentes ainsi que leur utilisation à des fins autres que l'hébergement nécessitent l'accord écrit préalable d'Europa-Park Resort, l'article 540 alinéa 1 phrase 2 du Code civil allemand (BGB) étant exclu dans la mesure où le client n'est pas un consommateur.

2. Les conditions générales de vente du client du camping s'appliquent uniquement lorsque cela a été expressément convenu par écrit au préalable.

### II. Conclusion du contrat, parties contractantes et prescription

1. La présentation et la promotion du Camping Europa-Park sur notre site Internet ne constituent pas une offre ferme de conclusion d'un contrat de camping.

2. Lorsque vous achetez en ligne, vous pouvez tout d'abord mettre l'emplacement de tente ou de camping et les offres complémentaires dans votre panier, sans engagement, et corriger à tout moment vos saisies avant d'envoyer une commande ferme, en utilisant les outils de correction prévus et expliqués à cet effet dans le processus de commande.

La soumission d'une commande ferme s'effectue après la saisie des données personnelles requises. Pour ce faire, vous devez vous enregistrer chez nous.

Passer une commande via notre site Internet en cliquant sur le bouton « Réserver avec obligation de paiement » émet une commande juridiquement contraignante par laquelle vous nous soumettez une offre de conclusion d'un contrat de camping et, selon le choix des extras, d'un contrat de vente.

Nous confirmerons immédiatement par e-mail la réception de votre réservation effectuée sur notre site Internet. Un tel e-mail constitue une acceptation ferme et définitive de la réservation, à moins qu'il n'indique un refus de la réservation.

Si la livraison des extras que vous avez commandés, tels que les billets, est impossible, par exemple parce que les places pour l'événement en question sont en rupture de stock, aucune notification d'acceptation ne vous sera envoyée. Dans ce cas, aucun contrat n'est conclu. Nous vous en informerons immédiatement et rembourserons sans délai toute somme déjà versée.

3. En cas de réservation par téléphone, vous devez nous communiquer les données nécessaires et la date souhaitée. La réservation n'est conclue qu'avec l'envoi de la confirmation par e-mail.

4. Les séjours des jeunes âgés de moins de 18 ans sont uniquement autorisés en présence d'une personne chargée de leur éducation ou d'un adulte auquel les personnes chargées de l'éducation ont transféré les droits, les obligations et la responsabilité des parents. La présentation d'un document correspondant écrit par les personnes chargées de l'éducation est donc obligatoire.

5. Toutes les prétentions vis à vis de Europa-Park Resort sont en principe prescrits au bout d'un an à compter du début du délai de prescription légal. Les demandes de dommages et intérêts sont prescrits après cinq ans, quelle que soit la date de leur connaissance. Le raccourcissement du délai de prescription ne s'applique pas aux réclamations fondées sur un manquement intentionnel ou une négligence grave de Europa-Park Resort à ses obligations.

### III. Services, prix, paiement, compensation

1. Europa-Park Resort est tenu de maintenir les emplacements de tente ou de camping réservés par le client du camping et de fournir les prestations convenues. Les services convenus par contrat dépendent de la description dans la brochure et des informations fournies dans la confirmation de la réservation correspondante.

2. Le client du camping est tenu de payer les prix convenus ou applicables d'Europa-Park Resort pour la fourniture des emplacements et des autres prestations ou services utilisés par le client du camping. Ceci vaut également pour les services demandés par le client du camping et les débours payés par Europa-Park Resort à des tiers. Les prix convenus comprennent la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur et les éventuelles taxes de séjour.

3. Europa-Park Resort peut faire dépendre son consentement à une réduction ultérieure du nombre d'emplacements réservés, des autres prestations fournies par Europa-Park Resort ou de la durée du séjour du client du camping demandée par celui-ci, d'une augmentation du prix des emplacements et/ou des autres prestations fournies par Europa-Park Resort.

4. Les factures de Europa-Park Resort sans date d'échéance sont payables sans décompte 10 jours après réception de la facture. Europa-Park Resort peut à tout moment exiger le paiement immédiat par le client du camping de créances arrivées à échéance. En cas de retard de paiement, Europa-Park Resort est en droit de demander les intérêts de retard légaux en vigueur qui correspondent actuellement au taux d'intérêt de base majoré de 8% ou majoré de 5% pour les actes juridiques dans lesquels un utilisateur est impliqué. Europa-Park Resort se réserve le droit de prouver l'existence d'un dommage supérieur.

5. Lors de la conclusion du contrat avec le client du camping, Europa-Park Resort est en droit de demander une avance ou une garantie raisonnable sous forme de caution par carte de crédit, d'acompte ou autre. Le montant de l'avance et les échéances de versement peuvent être convenus par écrit dans le contrat. Si une carte de crédit est fournie comme garantie, Europa-Park Resort vérifie uniquement la couverture des coûts. Aucun prélèvement automatique n'est effectué au préalable par Europa-Park Resort. Un paiement en espèces sur place est donc également possible.

6. Dans certains cas fondés, par exemple en cas de retard de paiement par le client du camping, et même après la conclusion du contrat, Europa-Park Resort est en droit d'exiger un paiement anticipé ou une caution au sens entendu par l'alinéa 5 susmentionné avant le début du séjour ou d'augmenter le paiement anticipé ou de la caution convenus par contrat qui peuvent atteindre le prix plein convenu par contrat.

7. Au début du séjour et pendant le séjour, Europa-Park Resort est également en droit d'exiger du client du camping un paiement anticipé raisonnable ou une caution au sens entendu par l'alinéa 5 susmentionné pour les créances existantes ou futures découlant du contrat dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore été fournis conformément aux alinéas 5 et/ou 6 susmentionnés.

8. Le client du camping peut uniquement compenser ou réduire une créance vis-à-vis d'Europa-Park Resort ou exercer un droit de retenue par une créance non litigieuse ou passée en chose jugée.

9. Lorsque le taux de la taxe sur la valeur ajoutée change après la conclusion du contrat, le prix convenu est modifié en conséquence.

10. Tous les prix indiqués et convenus sont en euros. Les devises étrangères sont uniquement données à titre indicatif et avec le



## Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co - Hotelbetriebe KG pour le contrat de camping Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

taux de conversion en vigueur au moment de la publication.

11. En cas de virement bancaire, le client du camping doit mentionner son numéro de réservation et son nom (identique au nom mentionné sur la confirmation de réservation). Les paiements reçus sont uniquement pris en compte par Europa-Park Resort lorsqu'ils sont reçus 14 jours avant l'arrivée. Europa-Park Resort n'envoie pas de confirmation de réception du paiement au client du camping, le client du camping doit donc conserver les preuves de paiement de la banque comme confirmation. Pour les réservations de dernière minute (c.-à-d. toutes les réservations effectuées de 1 à 14 jours avant l'arrivée), le paiement par virement bancaire n'est plus possible.

12. Les demandes d'espace seront satisfaites dans la mesure du possible. Cependant, il n'y a pas de droit à un emplacement de camping spécifique. En particulier, Europa-Park Resort se réserve le droit d'attribuer à l'invité du camping un autre emplacement dans la catégorie respectueuse. Cela s'applique également aux cas où le client du camping a expressément demandé un emplacement particulier dans le cadre des réservations en ligne. Le client du camping ne peut pas changer l'emplacement attribué sans l'autorisation expresse d'Europa-Park Resort.

### IV. Modifications des prestations

Si le délai entre la conclusion du contrat et la fourniture de la prestation dépasse quatre mois, Europa-Park Resort se réserve le droit de procéder à des modifications de prix selon les critères suivants, sans aucun préavis. Si, après la conclusion du contrat, un ou plusieurs postes de coûts pertinents, tels que le personnel, l'énergie, le carburant, les impôts ou les taxes, augmentent et si l'on peut supposer, selon l'appréciation réputée conforme d'Europa-Park Resort, que l'augmentation (coût supplémentaire) persistera au moment de la fourniture de la prestation et ne sera pas réduite par d'autres circonstances d'un montant équivalent, celui-ci est autorisé à augmenter unilatéralement le prix à hauteur des coûts supplémentaires, à condition que l'augmentation ne dépasse pas 8% du prix convenu. Si le prix initialement convenu est augmenté de plus de 8%, le client est en droit de résilier le contrat. Europa-Park Resort peut exiger que, dans un délai spécifié par lui-même, le client accepte la modification du contrat ou se rétracte. Si les prix facturés sont considérablement réduits, la baisse de prix sera répercutée sur le client.

### V. Annulation par le client du camping/non utilisation des services par le client du camping

1. L'annulation par le client du camping du contrat conclu avec Europa-Park Resort requiert l'accord écrit de Europa-Park Resort. Sans cet accord, le prix convenu dans le contrat doit être payé même si le client du camping n'a pas recours aux services fixés dans le contrat. Ceci ne s'applique pas en cas de manquement de la part de Europa-Park Resort à l'obligation de considération des droits, des droits absolus et des intérêts du client du camping, lorsque le respect du contrat ne peut plus être raisonnablement exigé du client du camping ou lorsqu'il dispose d'un autre droit légal ou contractuel d'annulation.

2. Si un délai d'annulation sans frais du contrat a été convenu par écrit entre Europa-Park Resort et le client du camping, le client du camping peut résilier le contrat jusqu'à la date convenue sans qu'Europa-Park Resort n'exige de paiement ou de dédommagement. Le droit d'annulation du client du camping expire s'il n'exerce pas son droit d'annulation par écrit vis-à-vis de Europa-Park Resort avant la date convenue, à condition qu'il ne s'agisse pas

d'un cas d'annulation par le client du camping conformément au paragraphe V. al. 1 phrase 3.

3. Si le client du camping venait à ne pas revendiquer son emplacement sans avertissement préalable à Europa-Park Resort dans les délais impartis contractuellement pour bénéficier d'une annulation gratuite, alors les frais d'annulation s'élèveront à 100% du prix contractuel du séjour, plus un supplément d'un euro par personne et par nuit. Ce supplément assurera la couverture forfaitaire des frais de traitement administratifs. Le client du camping perd sa prétention à un emplacement. La restitution des sommes déjà versées ne sera pas effectuée dans ce cas.

4. Dans le cas d'emplacements qui n'ont pas été revendiqués par le client du camping, Europa-Park Resort doit créditer les revenus des autres locations ainsi que les dépenses économisées. Si les emplacements de camping ne sont pas loués à une autre partie, Europa-Park Resort peut exiger la rémunération convenue par contrat et effectuer une déduction forfaitaire pour les frais économisés. Le client du camping est libre de prouver que la prétention susmentionnée n'a pas lieu d'être ou du moins pas à la hauteur demandée.

### VI. Annulation par Europa-Park Resort

1. S'il a été convenu par écrit que le client du camping peut se retirer gratuitement du contrat dans un délai déterminé, Europa-Park Resort est en droit de se retirer du contrat dans ce même délai s'il y a des demandes d'autres clients/clients du camping pour les emplacements réservés par contrat et si le client du camping ne renonce pas à son droit de se retirer du contrat sur demande d'Europa-Park Resort.

2. Lorsqu'un paiement anticipé ou une caution convenu(e) ou exigé(e) conformément au paragraphe III. al. 5 et/ ou 6 n'a pas été payé(e) au terme d'un délai supplémentaire raisonnable fixé par Europa-Park Resort, Europa-Park Resort est également en droit d'annuler le contrat.

3. En outre, Europa-Park Resort est en droit de résilier le contrat sans préavis pour des motifs objectivement fondés comme par exemple

- en cas de force majeure ou d'autres circonstances dont Europa-Park Resort n'est pas responsable et qui rendent impossible l'exécution du contrat ;

- Les emplacements réservés avec des déclarations trompeuses ou fausses sur des faits essentiels, tels que l'identité du client du camping ou le but de son séjour ;

- lorsque Europa-Park Resort a des raisons objectives de penser que le recours aux services faisant l'objet du contrat peut nuire aux activités, à la sécurité ou à la réputation de Europa-Park Resort auprès du public sans que cela puisse être imputé à la direction ou à l'organisation de Europa-Park Resort ;

En cas d'annulation pour cause de force majeure, le client du camping n'a pas le droit à des dommages-intérêts à l'encontre d'Europa-Park Resort. Une nouvelle réservation de la date est possible en fonction des disponibilités.

4. En outre, Europa-Park Resort est en droit de résilier le contrat de manière extraordinaire si la fourniture de la prestation contractuelle est disproportionnée par rapport à la rémunération. Cela peut être le cas, par exemple, en raison d'une augmentation massive des prix de l'énergie.

### VII. Mise à disposition, cession et restitution des lits

1. Les emplacements réservés sont à la disposition du client du camping à partir de 12h00 le jour d'arrivée convenu. Il n'y a pas



## Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co - Hotelbetriebe KG pour le contrat de camping Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

de droit à une disposition antérieure.

2. Le jour de départ convenu, les emplacements doivent être libérés et mis à la disposition d'Europa-Park Resort au plus tard à 11h00. Par la suite, Europa-Park Resort est en droit de facturer 50% du prix tarifaire complet en raison de l'évacuation retardée pour l'utilisation dépassant le contrat jusqu'à 18h00, après 18 heures 100%. Les prétentions contractuelles du client du camping ne sont pas justifiées par cela. Le client du camping est libre de prouver qu'Europa-Park Resort n'a pas encouru de frais d'utilisation ou qu'il en a encouru beaucoup moins.

3. L'emplacement attribué aux clients du camping, y compris les lits, peut être occupé au maximum par le nombre de personnes enregistrées.

4. Le client du camping a pour obligation de s'enregistrer à la réception avant de prendre possession de son emplacement (ceci s'applique tout particulièrement aux emplacements pour tentes).

5. Les visiteurs quotidiens du client du camping / des clients du camping doivent être annoncés à temps à la réception avant d'entrer dans le camping. Le client du camping doit s'assurer que tous les frais selon la liste des prix en vigueur soient réglés à la réception avant le départ.

### VIII. Responsabilité d'Europa-Park Resort

1. Europa-Park Resort répond de ses obligations contractuelles avec le soin qu'apporterait dans les mêmes circonstances une personne ayant qualité de commerçant. Les prétentions d'indemnisation du client du camping sont exclues, sauf pour les dommages causés par des atteintes à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé lorsque Europa-Park Resort est responsable du manquement à ses obligations et pour d'autres dommages causés par une violation intentionnelle ou par négligence grave de la part de Europa-Park Resort ainsi que pour les dommages causés par un manquement aux obligations contractuelles essentielles de la part de Europa-Park Resort. Sont également considérés comme des manquements aux obligations de la part de Europa-Park Resort, les manquements de la part des représentants légaux ou des auxiliaires d'exécution. En cas de dérangement ou de défaut des services de Europa-Park Resort, le camping Europa-Park Resort veillera à y remédier dès qu'il en aura connaissance ou après la réclamation immédiate du client du camping. Le client du camping est tenu de faire tout ce qui est en son pouvoir pour remédier au dérangement et limiter les dommages possibles. Les équipements de loisirs, les appareils et les véhicules doivent être contrôlés par le client du camping avant leur utilisation.

2. Pour leur propre sécurité, les clients du camping doivent porter leurs objets de valeur sur eux en permanence. Europa-Park Resort recommande explicitement de fermer à clé les unités de logement (caravane, campingcar, tente) apportées par les clients du camping. Europa-Park Resort n'assume aucune responsabilité pour les objets/valeurs perdus ou volés.

3. Si Europa-Park Resort se procure des services extérieurs, des équipements techniques ou autres de tiers pour le client du camping, il agit au nom et aux frais du client du camping. Celui-ci est tenu d'utiliser les équipements avec soin et de les restituer en bon état et libère Europa-Park Resort de toute prétention de tiers découlant de la cession des équipements concernés.

### IX. Résiliation

Europa-Park Resort est en droit de résilier le contrat sans préavis pour motif grave. Sont considérés comme un motif grave les comportements du client du camping qui enfreignent durablement le règlement du camping, mettent en danger d'autres clients du

camping, causent des dérangements persistants, entraînent une utilisation de l'objet de location contraire au contrat ou d'autres manquements graves au contrat. Dans ce cas, le client du camping n'a pas droit au remboursement du prix de la location.

### X. Dispositions particulières

1. Afin de ne pas endommager les équipements, l'installation de matériel décoratif ou d'autres objets doit être préalablement discutée avec Europa-Park Resort. Le client du camping garantit notamment que le matériel décoratif répond aux normes de prévention des incendies. En cas de doute, Europa-Park Resort peut demander la présentation d'une attestation du service de protection contre les incendies compétent.

2. L'installation de pavillons ou de tentes supplémentaires sur l'emplacement réservé est payante et doit être enregistrée auprès de la réception de l'Europa-Park Resort. Le client du camping doit s'assurer que les frais selon le tarif (liste de prix) en vigueur soient réglés à la réception avant le départ.

3. Les chiens sont généralement les bienvenus au camping Europa-Park Resort, à l'exception des chiens de combat et des chiens classés comme dangereux. Il y a une obligation de verser des indemnités. Les chiens doivent donc être enregistrés à la réception et leur droit de séjour réglé avant d'entrer dans le camping. Le client du camping doit faire attention au fait que les laisse sont obligatoires sur l'ensemble du camping.

4. Il n'est pas possible d'entrer ou de sortir du camping en voiture entre 23h00 et 07h00.

5. En période de pandémie ou dans d'autres situations particulières, vous êtes tenus de respecter les réglementations légales et administratives en vigueur, comme par exemple l'obligation de porter un masque ou les règles de distanciation. Si vous ne respectez pas ces règles, communiquées par nous ou nos collaborateurs, nous nous réservons le droit de procéder à votre expulsion. De même, il n'y a pas de droit à dédommagement si vous ne pouvez pas vous rendre au sein du Camping d'Europa-Park malgré une réservation valable quand vous ne remplissez pas les conditions légales ou administratives, par exemple sur le statut vaccinal requis.

### XI. Dispositions finales

1. Sous réserve de correction des erreurs ainsi que des fautes d'impression et de calcul.

2. Les cartes d'accès sont exclusivement remises par Europa-Park Resort aux clients qui logent dans le camping. Les accompagnants (parents, grands-parents, etc.) et les visiteurs d'un jour accèdent au camping par l'entrée principale.

3. Toute modification ou complément au contrat, de l'acceptation de la demande ou des présentes conditions générales de vente pour le contrat de camping requiert la forme écrite. Les modifications ou compléments effectués de manière unilatérale par le client du camping sont sans effet.

4. Le siège de Europa-Park Resort est le lieu d'exécution et de paiement.

5. Seuls les tribunaux du siège de Europa-Park Resort sont compétents pour les transactions commerciales, y compris pour les litiges liés à des chèques ou au change. Si une partie contractante remplit les conditions du § 38, al. 2 du Code de procédure civile et ne dispose pas de juridiction compétente générale dans le pays, la juridiction compétente est celle du siège de Europa-Park Resort.

6. Seul le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable. L'application de la Convention des Nations Unies sur les



## Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co - Hotelbetriebe KG pour le contrat de camping Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

contrats de vente internationale de marchandises est exclue.

7. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales de vente venaient à être caduques, il n'est pas dérogé à la validité des autres dispositions. Par ailleurs, les dispositions légales sont d'application.

8. Les versions des présentes conditions générales de vente en d'autres langues servent uniquement à la traduction. En cas de problème d'interprétation, de divergence entre des langues ou de contradiction entre la version étrangère et la version allemande, la version allemande des présentes conditions générales de vente est la seule valable.

9. Les réservations effectuées sur le camping ne comptent pas comme des nuitées dans le cadre du programme régulier « Hotel-Friend » géré par Europa-Park Resort.

10. Les clients du camping doivent prendre connaissance du règlement affiché sur le site et le respecter pendant leur séjour.

